



## DELIBERATION

### SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix février deux mille vingt-trois, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

#### Présents :

M. Quentin GESELL, Maire, M. Dominique GAULON, Mme Céline POULAIN, M. Souheïb TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. José VIOLAS Adjoint au Maire. M. Jean-Albert BERNABE, Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, Mme Delphine MARQUES jusqu'à 21h30, Mme Marie-Nella HIERO, M. Mohamed MOUMNI Jusqu'à 20h25, Mme Coralie MATHEVON, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME jusqu'à 20h25, M. Frédéric NICOLAS, M. Michel ADAM, M. Mohamed IMZILNE à partir de 19h25, M. Karim AMIMEUR Conseillers municipaux.

#### Absents et représentés :

M. Thierry PICHOT-MAUFROY représenté par Mme Céline POULAIN  
Mme Nadia BAHY représentée par M. Souheïb TOUMI  
Mme Delphine MARQUES représentée par Mme Sonia IFERHATEN à partir de 21h30  
M. Chérif DIA représenté par M. Quentin GESELL  
M. Mohamed MOUMNI représenté par M. Dominique GAULON à partir de 20h25  
M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA représenté par Mme Paola MELICA  
M. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL  
M. Malet DRAME représenté par M. Frédéric NICOLAS à partir de 20h25  
Mme Séverine LEVE représentée par M. Mohamed IMZILNE à partir de 19h25

#### Absents :

M. Samuel ALVES  
Mme Séverine LEVE jusqu'à 19h25  
M. Mohamed IMZILNE jusqu'à 19h25  
Mme Julie SANS

Secrétaire de séance : Mme Martine BRASSEUR

### Délibération n° DEL.2023.001

Désignation d'un membre titulaire et de son représentant pour siéger au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris (SGP)

**Le Conseil municipal en séance du 16 février 2023,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2010-597 du juin 2010 relative au Grand Paris,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'accès des services de l'Etat dans les régions et départements,

**VU** le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris et notamment son article 21,

**VU** le rapport de présentation afférent à la présente délibération,

**CONSIDERANT** la mise en œuvre de la liste nominative des membres du comité stratégique de la Société du Grand Paris (SGP),

**CONSIDERANT** qu'il doit être précisé la composition du comité stratégique pour la commune dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris défini par le schéma d'ensemble approuvé par le décret.

**CONSIDERANT** qu'il doit être précisé la composition du comité stratégique de chacune des communes signataires du contrat de développement territorial prévu à l'article 21 de la loi du 3 juin 2010.

**CONSIDERANT** la nomination des membres du comité stratégique de la Société du Grand Paris pour une durée de 5 ans.

**CONSIDERANT** que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**21 voix POUR,**

**8 Conseillers municipaux ne prenant :** (Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE,  
pas part au vote M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID)

(M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET,  
M. Malet DRAME)

(M. Michel ADAM)

**Soit à la majorité,**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**APPROUVE** la désignation de Monsieur Dominique GAULON en qualité de membre titulaire avec voix délibérative pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris.


**Article 2 :**

**APPROUVE** la désignation de Madame Marie-Claude COLLET en qualité de membre suppléant titulaire avec voix délibérative pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Ainsi fait et délibéré  
pour expédition conforme  
Le Maire  
  
Quentin GESELL



Accusé de réception en préfecture  
093-219300308-20230216-DEL-2023-001-AR  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023

<p>Délibération rendue exécutoire.</p> <p>+ Dépôt à la Préfecture le : <u>24/02/2023</u></p> <p>+ Publication et/ou notification le : <u>24/02/2023</u></p> <p>Document certifié conforme</p>	<p>Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre une décision du Conseil municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.</p> <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :</p> <p>+ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale + deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.</p>
<p> Le Maire, Quentin GESELL</p>	

